

Déclaration Statutaire

Je, Rock, Clément, 16 rue Messek, Pessamit, 1955-03-08

(Nom, prénom, adresse, date de naissance)

Je déclare solennellement que,

Voici la raison pourquoi je me suis présenter devant la séance d'informations lors du passage de la commission à Pessamit c'était pour faire part des services d'interprète à Baie-Comeau.

Cela fait au moins une quinzaine d'années que je travaille à cet endroit comme interprète. J'ai aussi fait des places comme à Sept-Îles, Québec et Schefferville. Puis c'est là que j'ai constaté la différence d'utilisation des services d'interprète. Je sais qu'à Sept-Îles il y a pratiquement des services à temps plein et, récemment depuis le mois de janvier je trouve cela plutôt bizarre j'ai été plus souvent convoqué à Québec plutôt qu'à Baie-Comeau en sachant très bien qu'il y a beaucoup d'innu qui passent devant la cour de Baie-Comeau. Puis comme je l'ai mentionné la première fois ce ne sont pas des universitaires qui passent devant la cour et malheureusement les services d'interprètes ne sont pratiquement pas utilisés. Les services d'interprètes sont surtout utilisés à la DPJ et que très rarement au criminel. Il est aussi le fait du côté salariale, des choses que je ne trouve pas normale que cela fait 15 ans que je travaille comme interprète et que je suis toujours au même niveau salarial. Parce qu'eux autres ils ont des coches à respecter et j'ai oublié un document que je voulais remettre afin que ce soit mieux compris et de démontrer la différence de mes dépenses d'interprète de niveau 1 jusqu'à interprète autochtone.

À un moment donné j'ai demandé une augmentation de mon taux en faisant une demande en bonne et due forme en y joignant mon cv j'ai eu comme réponse que malheureusement ils ne pouvaient pas augmenter mon salaire étant donné que je n'avais pas de diplôme universitaire. Je n'ai aucune idées à quel endroit que je pourrais me procurer un diplôme comme interprète innu-français je crois qu'il

Signature du déclarant _____

Déclaré devant moi, _____

À _____ le _____

serait important que mon expérience soit reconnu parce que ça fait au moins 35 années et plus que je fais l'interprète.

Comme j'ai dit plutôt ils utilisent le service d'interprète que très rarement à Baie-Comeau. J'en ai parlé avec Monsieur Frédéric Bacon qui travaille aux services parajudiciaires auprès des autochtones, il a fait un petit sondage auprès des avocats et selon les avocats c'était une perte de temps. En tout cas ces avocats ont le bon terme perdre son temps parce que celui qui perds son temps c'est celui qui se retrouve souvent en prison parce qu'il n'a rien compris. Et souvent, les avocats disent à leur client qu'ils vont régler ça et leur client finit toujours en prison. D'ailleurs j'ai eu un de mes amis qui avait passé devant la cour et a eu comme sentence de faire des travaux communautaire. Cet ami sait plus au moins lire et a failli se faire emprisonner parce qu'il n'avait respecté l'ordonnance. L'agent de probation devrait s'assurer que les ordonnances sont respectées et bien comprises. Puis il y a aussi la question sur le transport lorsque je dois aller travailler à Baie-Comeau comme je n'ai pas de voiture il faut que je demande à quelqu'un de m'y amener que je payais 42\$ aller et retour alors qu'on sait très bien que c'est 90\$ pour aller et un autre 90\$ pour le retour. Il a fallu qu'à un moment donné que je leur dise que je n'irais plus parce que la personne qui m'y amène m'attend et il y a des journées où ça peut durer toute la journée et passé toute la journée pour 42 \$ ce n'est vraiment pas intéressant pour la personne qui attend. Il a fallu que leur dise que j'arrête ce travail puis ils ont décidés d'augmenter mon tarif de déplacement à 85.00\$ pour l'aller-retour. Juste pour donner un exemple concernant le transport, lorsqu'ils ont augmenté ils voulaient récupérer l'argent d'une autre façon parce qu'ils me donnaient 1hre de déplacement pour aller au travail et une autre heure pour retourner chez-moi ils m'ont dit que c'était pour le transport qu'ils m'avaient donné les heures de déplacements mais, ça a aucun rapport avec les tarifs de transport. J'ai quasiment compris « paye le 85\$ » avec l'heure de déplacement. J'ai trouvé cela pas mal bizarre qu'ils me conseillent pratiquement ça pour moi c'est ce que ça voulait dire. J'ai trouvé ça absurde. Pour donner un exemple j'avais pris un taxi de chez-moi vers Baie-Comeau et c'était 90\$ le voyage juste pour aller. J'ai fait la même chose pour retourner ce qui a couté en tout 180\$ c'est juste à ce moment qu'ils ont augmenté après avoir argumenté. Je trouve bizarre d'être plus souvent convoqué ailleurs qu'à Baie-Comeau alors que je sais qu'il y a plusieurs autochtones qui passent devant la cour de Baie-Comeau.

X

Enquêteur

X

Déclarant

Q. Pour ta demande d'augmentation, ils demandent quel niveau de diplomation?

R. Un diplôme universitaire, lorsque je vais te remettre le document tu vas voir la cotation des interprètes Puis il y a aussi autre chose, c'est lorsqu'ils se servent des services d'interprètes c'est tellement difficile de faire l'interprétation parce que eux ne tiennent pas compte de l'interprète ils parlent et peuvent parler jusqu'à 10 minutes de temps sans arrêt et des fois il faut que je les arrête pour pouvoir tout traduire puis il faut que je synthétise lorsque je parle avec la personne pour qui j'interprète. Comparativement à Sept-Îles et Québec les avocats parlent 5 minutes et j'interprète, le service est bien donné là-bas tandis qu'à Baie-Comeau ils s'en foutent carrément!

Q. Est-ce que c'est le client qui font la demande des services d'un interprète ou ce sont les avocats?

R. Ce sont les avocats qui disent qu'ils en ont pas besoin si ce serait les clientes ils en demanderaient souvent et je serais tout le temps rendu là-bas.

Je connais un avocat de Baie-Comeau que je ne dévoilerais pas son nom et il y a aussi la question de respect envers la clientèle autochtone où il y a un juge qui est maintenant décédé dire à cet avocat durant un plaidoyer que c'était à son tour de maître (...) et à sa tribu. Je crois que tout le monde a le droit au respect que ce soit des criminels ou pas devant le tribunal et malheureusement et très souvent il y a toutes sortes de commentaires et spécialement à Baie-Comeau.

Q. Comment perçois-tu que dans les critères il faut que tu sois diplômé universitaire pour pouvoir atteindre un taux comme les autres interprètes et selon toi est-ce que ça prend un diplôme universitaire pour interpréter de la langue innu au français?

R. Pas nécessairement c'est quand même être capable de comprendre la langue française et innu pour pouvoir interpréter. Moi, lorsque j'interprète je ne prends pas des termes qui durent 5 à 10 minutes pour expliquer j'essaie de faire comprendre au client avec des mots simples. Je sais que parfois à la cour il y a des termes juridiques sont difficiles à comprendre.

Q. Est-ce qu'il y a des formations qui se donnent par le ministère de la justice concernant les interprètes innus?

R. Non, je n'ai pas connaissance de ça je n'ai aucune idées.

Comme j'ai dit à Sept-Îles ils semblent très bien fonctionner j'avais reçu un genre de petit dictionnaire sur les termes juridiques en innu-français et ça m'a souvent dépanné et tu vois eux à Sept-Îles ils

X _____
Enquêteur

X _____
Déclarant

s'impliquent auprès des gens pour qu'ils comprennent vers où ils s'en vont. Et puis, il faudrait rendre les services d'interprètes obligatoires pour que les gens comprennent ce qui se passe pour eux et ce n'est pas long ils (avocats et juges) qu'ils règlent tout. Aussi, j'espère que l'expérience des interprètes soit reconnue il faudrait bien savoir comment ça fonctionne ailleurs parce qu'il y en a qui ont reçu des augmentations et ce serait bon de faire des vérifications. De recommander de toujours faire de la traduction simultanée à la cour comme ça il y aurait moins de perte de temps. Aussi, de traiter les interprètes comme les autres interprètes blancs je vais là-bas afin d'aider les gens pas pour être traité au plus bas niveau de débutant.

Q. le travail est-il à temps plein?

R. non, c'est sur appel lorsque la demande est là. À Sept-Îles ils ont un interprète en temps plein puisqu'il y a des gens de la basse côte-nord et de Schefferville comme clientèle. L'agent de probation pourrait aussi inclure les services d'interprètes lorsqu'il fait affaire avec la clientèle autochtone. J'ai déjà eu l'expérience d'interpréter auprès d'un agent de probation et de son client autochtone. C'est important que les gens comprennent ce qui se passe lorsqu'ils ont à faire avec la justice.

La présente déclaration statutaire a été présentée par : téléphone , courriel , courrier , en personne à monsieur/madame Clement Rozk qui nous confirme que son contenu correspond bel et bien à ce qu'il/qu'elle nous a rapporté(e) en date du 08-08- 2018.

Signature du déclarant : Ale Ou A.A

Date : 22 août 2018

X _____
Enquêteur

X _____
Déclarant